

Monsieur
Rémy Jaquier
Président du Grand Conseil
Place du Château 6
1014 Lausanne

Réf. : CS/15024588

Lausanne, le 28 novembre 2018

(18_RES_010) Résolution Grégory Devaud au nom du groupe PLR et consorts - RIE III, Péréquation : rassurons les communes et les contribuables pour 2019 !

Monsieur le Président,

Le Conseil d'Etat donne suite à la résolution Grégory Devaud mentionnée sous rubrique, que le Grand Conseil a renvoyée au Conseil d'Etat dans sa séance du 5 juin 2018.

Le texte de la résolution est le suivant :

« Vu la récente communication de l'acceptation, à l'unanimité, de la motion Mischler par la Commission des finances, et au vu des délais de notre parlement ne permettant vraisemblablement pas un traitement de cet objet avant septembre, le Grand Conseil souhaite que le Conseil d'Etat mette en œuvre une solution cohérente et immédiate pour une juste répartition des charges entre le canton et les communes en parallèle à l'introduction de la RIE III cantonale.

Dans ce cadre, le Grand Conseil souhaite une réponse rapide du Conseil d'Etat à ce sujet visant à une compensation des pertes fiscales communales et dans la perspective de la préparation des budgets communaux 2019 déjà.

Les citoyens ne devraient pas voir augmenter leur fiscalité sur le plan communal suite à l'application de la RIE III ».

Réponse

Le 10 septembre 2018, le Conseil d'Etat a signé une convention avec les associations faîtières des communes. Cette convention répond à la motion Mischler par le versement de CHF 50 millions aux communes pour compenser les pertes fiscales dues à l'anticipation par le Canton de l'entrée en vigueur la RIE III. Ce versement, qui interviendra en 2019, a pu être pris en considération par les communes lors de l'établissement de leurs budgets 2019.

Le Conseil d'Etat et les associations faîtières des communes se sont réjouis de l'aboutissement de cet accord.

En vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

LA PRESIDENTE



Nuria Gorrite

LE CHANCELIER



Vincent Grandjean

Copie

- Service des communes et du logement